converti : « Naître de nouveau » selon l'expression de Jésus-Christ même,et alors on devient l'un de ses disciples. Et c'est là ce que nous sommes heureux d'être.

L'Armée du Salut ne parcourt pas l'Algérie, ni la Tunisie, ni Madagascar, car elle ne travaille pas encore dans ces colonies, et dans les pays où elle travaille,elle ne prépare qu'une seule insurrection, celle de la résistance au péché et à toute apparence de mal sous toutes ses formes.

L'Armée du Salut n'est pas plus Anglaise en France, que l'Eglise catholique n'est Italienne, car depuis les dix-huit années qu'elle travaille dans ce pays, elle a su gagner l'estime de toutes les consciences droites qui ont vu et connu les résultats de son travail. Et c'est là ce qui aura lieu dans la ville de Roubaix, après que le peuple *vraiment droit* aura pu être en contact avec nous et nous aura vus à l'œuvre.

Même votre correspondant s'il appartient à cette race de Français qui ne courbent l'échine devant d'autres personnes que devant la vérité.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir insérer ma réponse à la même place et avec les mêmes caractères de la lettre de votre correspondant et avec le titre « Le banquet offert par l'Armée du Salut ».

Agréez, Monsieur le Directeur, les salutations d'un vrai Français.

A. CORNIOR,
Officier de l'Armée du Salut, 42, rue Ste-Elisabeth.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

La Chambre de Commerce de Roubaix prie Messieurs les industriels auxquels elle a écrit dernièrement, relativement à l'Exposition collective qu'elle a décidé d'organiser à l'Exposition Universelle de 1900, de vouloir bien lui faire parvenir sans retard, rempli et signé, le bulletin d'adhésion qui était joint à la circulaire.

Les eaux potables. — L'administration municipale a fait décider par la Commission mixte des eaux de canaliser immédiatement en eau potable les rues suivantes : 1° de la Perche, 2° de Denain, 2° de la Balance, 4° de Bouvines, 5° de Naples, 6° de Wasquehal, 7° cité Nabuchodonosor, 8° rues d'Isly, 9° d'Italie, 10° Monge, 11° des Parvenus, 12° Cugnot, 13° Vaucanson, 14° Saint-Roch, 15° de Mons, 16° Jean-Bart, 17° Saint-Louis, 18° de Leuze, 19° de Valmy, 20° des Vosges. La longueur des conduites sera de près 5400 mètres. La canalisation desservira une population supérieure à 11,000 habitants.

Comment la Médecine aide la Justice à découvrir un criminel. — *Conférence de M. le docteur Delassus.* — Mardi soir,malgré la rigueur de la température, un nombreux auditoire était réuni au foyer de l'Hippodrome. M. le docteur Delassus, professeur à la Faculté catholique de Médecine de Lille, y a fait une très intéressante conférence sur l'aide que prête la médecine légale à la justice dans la découverte des criminels.

Avant d'aborder la partie technique de son sujet, le conférencier donne quelques explications sur la procédure suivie pour le choix du médecin-légiste, choix qui est entièrement laissé à la discrétion du juge d'instruction et sur la manière dont le médecin remplit son mandat. Examinant ensuite la grave responsabilité qu'assume le médecin-légiste, il fait ressortir la nécessité d'entourer cette importante fonction de toutes les garanties possibles.

Il recommande à cet effet l'établissement d'une liste de médecins dont l'autorité serait sérieusement reconnue et ouverte à tout médecin muni d'un diplôme spécial d'études de médecine légale. Il préconise également le droit pour la défense de choisir un médecin expert qui, concurremment avec celui qu'aurait désigné l'instruction, procéderait à l'expertise légale. Il espère que le projet qui a été présenté dans ce sens par M. Cruppi sera prochainement adopté.

M. le docteur Delassus expose ensuite le côté technique de la question et montre les principaux cas où la médecine aide à découvrir le criminel. Par des exemples frappants, il fait ressortir l'importance des plus petites circonstances, des moindres détails, pour établir la présomption de culpabilité et éliminer des pistes qui peuvent égarer la justice et retardor la découverte des coupables.

Il cite les procédés scientifiques employés par M. le docteur Maignien pour préciser la date de la mort d'une victime dont il ne reste plus que les ossements ou le cadavre desséché. Ces procédés sont basés sur l'histoire naturelle et sur l'étude des générations d'insectes qui ont laissé des dépouilles autour des ossements ou sur le cadavre. Il mentionne encore les lividités qui se forment dans les parties déclives d'un corps et qui indiquent la posture dans laquelle ce corps a séjourné pendant un certain temps après la mort.

Il rappelle comment, faute d'avoir tenu compte de cette observation fournie par les lividités, l'instruction avait établi que le corps de l'enfant dont l'assassinat a mis notre région en si grand émoi, avait été mis, après sa mort, dans une caisse, sur le côté droit,position dans laquelle il a été trouvé, tandis que les lividités constatées prouvent qu'il avait dû rester sur le dos au moins pendant dix heures. Par suite de cette erreur, fait observer le conférencier, un malheureux innocent est resté pendant six mois sous le poids d'une odieuse et injuste accusation.

M. le docteur Delassus examine aussi les moyens employés par la médecine pour déterminer l'endroit où a été commis le crime et qui se détermine surtout par les taches de sang. Il montre comment ces dernières peuvent aussi faire découvrir le coupable quand il en porte sur ses vêtements et comment, par l'inspection des globules, on peut établir qu'on se trouve en présence du sang humain.

Il parle de l'empreinte des pieds et en fait ressortir l'importance dans une expertise médicale. Les cheveux trouvés soit sur les vêtements de l'agresseur soit quelquefois entre les mains de la victime, sont aussi l'objet d'une étude très judicieuse de la part du conférencier, qui indique aussi l'importance de l'empreinte des mains et des doigts non seulement par les traces de sang qu'ils peuvent laisser, mais encore par la seule impression de la moiteur sur un papier ou sur une vitre, impression qui reproduit exactement les caractères papillaires qui sont absolument différents pour chaque homme.

M. le docteur Delassus conclut en constatant que, si la médecine est utile et indispensable pour les malades, elle l'est aussi pour garantir l'humanité contre les criminels et sauver l'honneur des innocents compromis dans une fausse accusation.

Devant le Conseil d'Etat. — Le Conseil d'Etat examinera dans une de ses prochaines séances, la requête de M. Degrelle contre un arrêté en date du 27 octobre 1897, par lequel le Conseil de préfecture du département du Nord a rejeté sa demande en réduction de la contribution personnelle mobilière à laquelle il a été imposé, pour l'année 1897, sur le rôle de la ville de Roubaix.

Résultats d'adjudication. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des travaux de mise en état de viabilité de l'avenue Cordonnier. Le bureau était présidé par M. Henri Carrette, maire, assisté de MM. D. Wichart et A. Dujardin, conseillers municipaux. Le devis s'élevait à la somme de 16,500 fr. Ont soumissionné : MM. J. Desplanques, avec 10 0[0 de rabais, et A. Pennel, qui a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 13 0[0.

Le froid. — La température, qui s'était adoucie dans la journée de lundi, s'est encore refroidie, mardi, et le baromètre, qui marquait une dépression assez forte, est remonté à 770 mill., c'est-à-dire au beau temps, ce qui fait croire que la gelée va continuer de plus belle. Si le temps froid fait le bonheur de certains, des patineurs, entre autres, qui s'en donnent à cœur joie sur la glace unie du canal, il continue à rendre la circulation assez difficile et à causer de nombreux accidents.

Pour la Caisse de retraites des Sapeurs-Pompiers. — On nous adresse la communication suivante :

« Le 9 décembre 1899, à l'occasion du banquet annuel des Anciens sous-officiers français de Roubaix, qui a eu lieu à l'Hôtel des Pompiers, quête faite au profit de la Caisse des retraites du corps des Sapeurs-Pompiers,a produit la somme de quarante francs, que M. Hagard, président, a versée à cette caisse, le 19 courant.

» Le corps des Sapeurs-Pompiers adresse ses vifs remerciements à toute la Société des Anciens sous-officiers pour leur acte de générosité. »

La distribution des vêtements aux élèves nécessiteux des écoles municipales de filles s'est terminée lundi. Les élèves des écoles des rues des Anges, du Coq-Français, Ste-Elisabeth et de Naples ont reçu les vêtements qui leur étaient attribués.

Les grèves. — Mardi matin, à neuf heures et demie, les petits rattacheurs en grève de la filature de coton de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, ont eu une entrevue avec leur patron, mais aucune entente n'étant survenue, la grève continue. Nous n'avons aucun changement à signaler dans la situation des grévistes du peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem.

Une chute, rue de Rome. — M. Pierre Heyndrickx, charbonnier, âgé de 42 ans, demeurant rue de Rome, a fait une chute, lundi soir, non loin de son domicile. Transporté dans une maison voisine, il a reçu les soins de M. le docteur Ballenghien, qui a constaté une fracture du péronée et a fait transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Une chute grave. — La gelée continue à faire des victimes. Lundi soir, vers huit heures, un habitant de la rue Chanzy, M Jules Froidure, âgé de 57 ans, passait rue Montesquieu quand il glissa sur la neige. M. le docteur Delattre lui a donné des soins et a constaté une fracture de la jambe gauche, puis il a fait reconduire le blessé à son domicile.

Mardi matin, M. Froidure a reçu les soins de M. le docteur Butruille, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

L'ALMANACH HACHETTE est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

L'Almanach Hachette est une véritable encyclopédie populaire de plus de cinq cents pages.

En voici les grandes divisions :

L'année 1900, Agenda pour 1900, L'Univers, Histoire universelle, Géographie, Littérature, Beaux-Arts, Mariage. Foyer, Notre Argent, Sciences vulgarisées, Droit usuel, Agriculture, Jeux et Sports, Paris, La vie pratique, etc., etc.

L'**Almanach Hachette** est admirablement illustré. Tout acheteur de l'Almanach Hachette a droit à de **nombreuses primes** dont plusieurs absolument **gratuites.** Il peut également prendre part à d'intéressants concours.

Demander l'**Almanach Hachette** à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71 Grande-Rue.

Les accidents du travail. — Un ouvrier de l'atelier de M. Antoine Fraignac, chaudronnier, rue de Lille, a, au cours de son travail, reçu un morceau de cuivre dans l'œil. M. le docteur Delecœuillerie, qui a donné les premiers soins au blessé, Emile Hennebelle, âgé de 24 ans, demeurant rue de Bavai, lui a ordonné quelques jours de repos.

— Théodore Vaneste, âgé de 50 ans, demeurant rue Archimède, travaillant chez M. Alfred Motte et Cie, en remettant une courroie, a été blessé à l'avant-bras droit. Une huitaine de jours de repos lui a été prescrit par M. le docteur Rousseau.

— Dans la teinturerie de MM. Lecomte et Desprès, rue de Beaumont, l'un des ouvriers s'est fait une plaie contuse à l'annulaire de la main droite. Le blessé, Désiré Sinnaeve, âgé de 17 ans, demeurant rue de Belfort, à Croix, devra subir dix jours de repos prescrits par M. le docteur Butruille.

— Chez M. Crépelle Fontaine, constructeur rue de Tourcoing, Edmond Vaillant, âgé de 18 ans, s'est foulé le pied gauche. L'ouvrier, qui habite rue de la Basse-Masure, a été l'objet des soins de M. le docteur Ballenghien, qui lui a ordonné quelques jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, un trieur de laines, Lucien Lagache, âgé de 22 ans, demeurant chemin des Cordonniers, à Bondues, en tombant, s'est blessé à la main gauche. Il devra subir un chômage d'une vingtaine de jours prescrit par M. le docteur Lepers.

— Dans le même établissement, Ernest Herlin, chauffeur, âgé de 34 ans, demeurant rue de l'Epeule, en nettoyant une chaudière, s'est blessé au cou. M. le docteur Lepers lui a prescrit quinze jours de repos.

— Deux ouvriers de la filature de M. Edouard Ferrier, rue d'Hem, ont,au cours de leur travail, été blessés; l'un Henri Decottignies, demeurant rue Bell, s'est contusionné l'épaule droite. L'autre, Jules Berger, âgé de 18 ans, demeurant rue du Moulin, cour Brabant, s'est blessé au pouce de la main gauche. Tous deux ont été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui leur a prescrit dix jours de repos.

— Un aide-teinturier de l'établissement de M. Félix Vanoutryve, fabricant, s'est brûlé le pied droit en renversant un chaudron d'eau bouillante. Le blessé, Louis Hens, âgé de seize ans, demeurant rue Kléber, à Croix, a été l'objet des soins de M. le docteur Picquet, qui lui a prescrit une douzaine de jours de repos.

— Un fisserand du même établissement, Gustave Piétin, demeurant rue du Congo, au Blanc-Seau, s'est blessé en tombant. M. Bourlet, docteur à Mouvaux, lui a prescrit vingt jours de repos.

— A la filature de M. Cavrois-Mahieu, rue Carpeaux, Joseph Carels, âgé de 19 ans, a eu l'index de la main gauche écrasé dans son métier. L'ouvrier, qui habite rue Germain-Pilon, devra subir un mois de repos, prescrit par M. le docteur Lepers.

— En dégageant une pièce de tissus d'un baquet, J.-B. Michielssens, âgé de 28 ans, demeurant au hameau du Bavinage, à Hem, a été brûlé par de l'eau chaude au pied droit. Le blessé, qui est occupé chez M. Georges Browaeys, teinturier, rue de Mascara, a été l'objet des soins de M. le docteur Labbe, qui lui a ordonné quinze jours de repos.

— Un charretier au service de M. Floris Marissal, camionneur, a fait une chute de son camion et s'est foulé le pied droit. M. le docteur Lepers, qui a soigné le blessé, Henri Deschamps, âgé de 36 ans, lui a prescrit quinze jours de repos.

— Dans la teinturerie de M. Emile Roussel, rue de l'Epeule, un magasinier, Léopold Vanbeel, âgé de 45 ans, demeurant rue de Solférino, s'est fait une entorse au pied gauche, au cours de son travail. Une quinzaine de jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— Edouard Bourgois, homme de peine âgé de 38 ans, au service de M. Léon Allart, peigneur, a fait une chute d'un camion, qui lui a causé une contusion de la cuisse droite. L'ouvrier habite rue du Duc ; il a reçu les soins de M. le dorteur Druesne, qui lui a prescrit dix jours de repos.

— Un ouvrier de M. Degryse, constructeur à Tourcoing, étant occupé à des travaux chez Mme Lezy,Grande Rue, est tombé d'une échelle, et s'est contusionné le coude. M. le docteur Playoust qui a examiné le blessé, Henri Seynave, âgé de 39 ans, demeurant rue de Mulhouse, lui a ordonné huit jours de repos.

Les épaves de la rue. — Un marchand de journaux, M. Edouard Deschaemaker, 72, rue de la Bairne, a trouvé, mardi matin, vers neuf heures, place de la Gare, un tiehu en laine qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Menus faits. — Lundi soir, la police a dressé procès-verbal au nommé D..., ineulpé d'ivresse tapageuse, rue Daubenton.

— Dans la même journée, neuf chiens ont été mis en fourrière et un procès-verbal a été dressé à la charge d'un propriétaire.

Si vous manquez d'*appétit*, si vous *digérez mal*, si vous êtes *constipé*, si vous avez des *aigreurs*, des *renvois*, si vous avez souvent des *migraines* si vous *dormez mal*, prenez les *Pilules du Dr Somer* dont vingt ans de succès ont affirmé l'efficacité.

Dépositaire général pour l'Europe : M. Boyaval, 108, rue de Lannoy, à Roubaix et toutes pharmacies. 40632

Cafés de ménage 1.70, 1.80 et 2 fr. la liv. — Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix

Compagnie du Gaz de Roubaix. — De nouveau, nous prions nos clients de toujours indiquer, sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient : N° 0, grosseur d'une noix ; n° 1, grosseur de l'œuf, n° 2, grosseur de 5 à 7 centimètres, 1 fr. 40 ; coke gros ou tout venant, 1 fr. 20 ; gréslion-noisettes, 0 fr. 80 ; coke fin ou grenu, 0 fr. 60 l'hectolitre comblé, sur la cour. 60544

Les amateurs de bon beurre ne mangent que le beurre d'Oostcamp. Le kil. **4 fr.**, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Téléphone.—On porte à domicile.50230

Croix.— *Recensement des chevaux et pigeons voyageurs.* — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, juments et mulets, ainsi qu'aux détenteurs de pigeons voyageurs munis de l'autorisation préfectorale, qu'ils sont tenus de faire une déclaration à la Mairie avant le 1er janvier prochain.

Wasquehal. — *Résultats d'adjudications.* — Lundi après-midi ont eu lieu, dans la salle des séances à la Mairie, plusieurs adjudications. Ces opérations étaient présidées par M. Desiré Delesalle, maire, aidé de MM. Adolphe Gros, adjoint, J.-B. Lepers et Victor Delourme, conseillers municipaux. Elles ont donné les résultats suivants :

1° Travaux d'entretien et de réparations des édifices communaux et mobiliers scolaires. Dépense, 3600 francs par an. MM. Picavet frères présentent un rabais de 1 0[0. Ils sont déclarés adjudicataires. 2° Fournitures classiques et livres de prix nécessaires aux élèves des écoles communales. Dépense 2200 francs par an. M. Lenoir présente un rabais de 35 0[0 et M. Blond, 38 0[0. Ce dernier est déclaré adjudicataire. — 3° Reprise des droits de place du marché. Un seul soumissionnaire se présente, c'est M. Achille Sorys, qui est déclaré adjudicataire pour la somme de 205 francs.

4° Fourniture du charbon nécessaire aux écoles et aux bureaux de la mairie. Dépense 1200 francs par an. M. Dufossez J.-B. fait le prix de 26 francs les 1000 kilos. Cette adjudication est réservée, le prix étant plus élevé que celui prévu au cahier des charges.

5° Boues, immondices et fumier des rues. M. J.-B. Dufossez offre la somme de 299 francs pour la place et le Nois-Bonnet. Il est déclaré adjudicataire. Pour la Planche au Riez, M. Louis Lepers offre un prix plus élevé que la somme de 150 francs prévue ; l'adjudication est réservée.

6° Cercueils et fosses d'indigents : Rabais sur la mise à prix de 9 fr. 25 pour les grandes personnes et 4 fr. 25 pour les enfants. M. Jules Lepers fait les prix de 12 fr. 25 et 6 fr.; M. César Duponchelle offre 12 francs et 6 fr. 20. Les prix offerts dépassant ceux du cahier des charges, l'adjudication est réservée.

Flers-Breucq. — *Une chute dans une cave.* — Une cabaretière habitant le Breucq, Mme Corselis-Dequesne, qui descendait mardi matin de sa chambre à coucher, ne vit pas que la trappe s'ouvrant sur la cave était relevée et, manquant le pied, disparut la tête la première dans l'escalier. Dans sa chute la pauvre femme, qui est âgée d'environ 45 ans, s'est fait plusieurs graves blessures à la figure et a reçu de nombreuses contusions sur toutes les parties du corps. Son état inspire quelque inquiétude.

Baisieux. — *Un enfant qui tombe dans une marmite d'eau bouillante.* — Un pénible accident s'est produit dans la matinée de lundi à Baisieux. La femme de M. Constant Delafosse, ébéniste, avait déposé par mégarde au milieu de sa maison une marmite d'eau bouillante qu'elle avait retirée du feu et s'était absentée pour aller chercher un peu de charbon. Pendant son absence, qui n'avait duré qu'un instant, son jeune enfant âgé de 2 ans, s'étant approché trop près de la marmite, y tomba malheureusement à la renverse. Le pauvre petit fut affreusement brûlé au dos et aux côtés. Il a reçu les soins de M. le docteur Stars, de Camphin. Dans la nuit de lundi à mardi il fut pris de violentes convulsions et succomba à ses blessures mardi vers neuf heures du matin. Les pauvres parents sont dans la plus grande désolation.

Tressin. — *Une agression.* — M. Henri Delrue, employé chez M. Brabant, fabricant, sortait de l'usine, hier soir, vers dix heures, lorsqu'il fut insulté et frappé d'un coup de ciseaux par deux individus d'Anstaing, qu'il croit connaître. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Cysoing.

L'ALMANACH VERMOT EST PARU! — Ce magnifique volume de *432 pages* contient des centaines de renseignements utiles, de nombreuses histoires, récits et anecdotes, des bons mots, etc., etc.

Chaque page contient plusieurs illustrations par les meilleurs dessinateurs.

L'**Almanach Vermot** est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

Enterrement du 20 décembre. — Mme Louis Oudart, née Hortense Osson, neuf heures, église Sainte-Elisabeth.

Obit du même jour. — Mlle Marie Destombes, neuf heures et demie, église Saint-Martin.

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous, de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix. 55810

Aluminium pur. (Voir aux annonces). 57408

Sirop antiasthmatique du docteur Jean, soulagement certain et de longue durée. Prix du flacon, 3 fr. 50. Seul dépositaire : A. Delabaere, pharmac., rue d'Inkermann, 51.

Ameublements: — (Voir aux annonces l'avis du « Berceau d'Argent. » 52780

Œufs garantis frais, rue du Bois ,12.

WATTRELOS

« Union Chorale ». — La commission administrative de l'*Union Chorale* a l'honneur d'informer tous les sociétaires que la répétition générale pour le concert de dimanche prochain aura lieu aujourd'hui mercredi, à neuf heures très précises. Présence indispensible.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 760

LES GRÈVES. — Comme dans les journées précédentes, la situation ne s'est que très peu modifiée mardi. Nous avons toutefois à signaler une nouvelle grève, mais peu importante.

— Chez MM. Alphonse Pollet, rue de Bradfort,tous les ouvriers, moins une vingtaine, qui avaient repris leur livret, ont réintégré l'atelier, à la réouverture des portes, mardi matin.

— La situation n'a pas changé pour les établissements de MM. Bayart-Parent, Leroux-Lamourette, Binet, Pierre Cau et Paul Destombes.

— Ainsi que nous le disions plus haut, nous avons à signaler une nouvelle grève. Mardi matin sept bâcleurs de la filature de M. Haeffely se sont mis en grève,demandant une augmentation de salaire. Actuellement ils gagnent 8 fr.60 par semaine plus les primes. Ils demandent de gagner 10 fr. 50 par semaine sans primes. N'ayant pas obtenu satisfaction, ils se sont retirés.

— Dans la matinée les grévistes des établissements de MM. Bayart ont encore parcouru les principales rues en chantant.

L'instruction publique à Tourcoing autrefois. — Sous le titre « Vissés souvenances », notre sympathique confrère, Jules Watteeuw, a consacré aux anciens éducateurs des Tourquennois, dans la *Brouette*, un article qui intéressera nos lecteurs. Le voici :

L'21 Vendémiaire an VI (que ch'étot l'12 d'octobre 1797), in veyot muchi à l'visse commune de Tourco, des hommes et des femmes avec des cocardes à leus coiffes.

Ch'étot les maîtes et les dames d'écoles appelées par devant l'administration municipale pou prêter serment devant l'Président du conseil, l'célèbre Wattel-Florin, commandant des rouches bonnets qui a fait ifce pa l'greffi c'l'artique que terrus a d'vu signer :

« L'an 6e de la République, le 1er Pluviose sont comparus devant nous Président et membres composant l'administration municipale de Tourcoing, en notre séance :

Madelon Destombes, Eléonore Morel, Catherine Delporte, Eléonore Lefebvre, Marianne Logrand, Marie-Anne Desrousseaux, Jeanne-Françoise Flament, Charlotte Morel, Catherine Gobert, Marie-Victoire Lefebvre, Pierre-Joseph Deheule, Alexandre Lecoutre, Charles-François Dhalluin, Jean-Baptiste Ducoulombier, Antoine Montagne, Chrétien Destombes.

Tous instituteurs et institutrices demeurant en cette commune, étant convoqués à la réquisition du citoyen P. J. Delobel, commissaire du directoire exécutif près ladite administration municipale dudit lieu, à l'effet de leur ordonner d'enseigner à leurs élèves : 1° Le calendrier républicain ; 2° Le décret de la convention nationale du 4 frimaire an 2 et l'instruction y annexée ; 3° Les droits de l'homme et la constitution de l'an 3.

4° De fermer leurs écoles les jours de décadi et de les ouvrir tous les autres jours indistinctement en vertu de l'arrêté en date du 17 Frimaire dernier ; et après avoir fait lecture des lois et instructions à cet égard, à haute et intelligible voix, nous ont déclaré d'enseigner à leurs élèves en conformité de s lois républicaines et à l'instant ont fait le serment individuel entre nos mains de haine à la royauté, à l'anarchie, fidélité et attachement à la République et à la constitution de l'an 3, après avoir déclaré qu'ils n'ont provoqué ni signé aucun arrêté séditieux et contraire aux lois et qu'ils ne sont ni parents ni alliés d'émigrés au degré déterminé par l'article 2 de la loi du 3 Brumaire et ont signé.

Fait en notre séance du 1er Pluviose de l'an 6me de la République Française une et indivisible ».

Ches braves gins arottent signé leu condamnation, car à l'époque y n'fajot po bon d'bertonner sus l'chapitre, savez.

A force d'cachi et racachi j'ai trouvé les noms des vis maîtes d'école de Tourco.

Wetti, n'in v'la chi qui appeurdottent à lire et à écrire à nos vis ancêtes.

Hubert Equinet en 1629, Frère Sébastien Welcomme, ermite en 1643, Frère Jacques Dezombre, ermite en 1643, Xavier-Hubert Delahaye 1629, laïc, Philippe Vincre 1657,laïc, Corneille Farvague 1694, laïc, Pierre-Philippe Honoré 1700, laïc, Jacques Delcombe 1710, laïc, l'abbé Charles Grimeaux 1735, Maître Charles Sy 1740, Antoine Vincre, 1740.

Et à chaque année, l'9 de Mai, au jour de Saint Grégoire le Grand, in dijot messe à Saint Quertofe et in faijot la fête des maîtes et dames d'école et d'leus élèves de Tourco.

L'date de l'premire école qui a eu à Tourco est 1592 : y a lommint vous veyi. Cha été fait pou les paufes pa l'R. P. Bernard Olivier, qui n'd'a eu l'premi l'idée.

Mais y a arrive des dierres d'religion et l'école a été serrée pindant inne paire d'ans.

Ill'a été rouverte en 1630 pa les sœurs de l'hospice de Tourco qui devottent devenir pus tard les sœurs du monastère de Noter-Dame des Anges.

Cha ch'étot pou les fillettes. Pou les garchons y a eu les Pères Récollets qui, en 1666, ont fondé l'premire école sous le nom de collège Saint Bonaventure.

Et vous savez ben d'ù qui étot ?

Bé, à l'plachette, qu'in appelot l'rue du Collèche.

L'couvent des Ricolettes et l'coilèche étottent conte l'petite église Saint-Jacques, qui existe acor au jour d'aujord'hu. Ch'est tout chin qui reste d'souvenir des Pères Récollets, qui ot cute des élèves du collèche, donnottent l'instruction gratuite à les paufes afants.

A l'même époque y avot comme instituteurs à Tourco :

Charles Sy, 1690 ; Antoine Vincre, 1710 ; André Broutin, 1720 ; Ethon Manesse, 1721 ; Jacques Sproit, 1725 ; Pierre Lemaire, 1740 ; Jean Desreumaux, 1741 ; Frédéric Delcourt, 1746 ; Pierre-François Delescluse, 1746 ; Jean Fauquenoy, 1755 ; Charles Thérin, maître de pension,en 1780.

Vous veyi qu'ch'étot po les écoles qui manichottent à Tourco, au temps jadis, énan ?

Ch'est ben tous des vrais noms d'Tourtchégnos, tout cha, y z'avottent appris assez pou pouvoir enseigner à l'z'autes.

J'sus ben seûr que tous chés braves gins d'Tourco, n'arottent jamais supposé que ben lomnint pus tard, l'Brouttcux l'z'arot pourmené sus s'brouette ! J. WATTEEUW.

Un vol avec effraction, rue de la Baille. — Les cambrioleurs se sont signalés par un nouvel exploit dans la nuit de lundi à mardi. Dans le courant de la nuit, des voleurs, restés inconnus, ont enlevé une barre de fer de la vitrine de M. Louis Dhalluin, mercier, rue de la Baille, 107, et après avoir brisé une vitre ont enlevé : cent foulards, deux pièces de mérinos et divers autres objets, le tout d'une valeur de deux cents francs.

M. Dhalluin avait bien entendu du bruit pendant la nuit, mais n'y avait pas fait attention. Ce n'est qu'en se levant qu'il constata le vol. Il porta plainte aussitôt à la police, qui ouvrit une enquête. On ne possède aucun indice pouvant faire découvrir les coupables.

Les accidents du travail. — Un magasinier, Jules Sauvages, âgé de 42 ans, demeurant rue du Château, cour du Bœuf d'Or, travaillant chez MM. Motte-Dewavrin, en manœuvrant une balle de laine, est tombé sur une bouteille qui s'est brisée et l'a coupé à la main. M. le docteur Brunet lui a ordonné un repos de huit jours.

— Chez Mme veuve Fouan-Leman, un dégorgeur, Jules Kerkove, âgé de 21 ans, demeurant à Mouscron, s'est fait prendre l'annulaire droit entre un engrenage et une poulie en mettant une courroie. Il en est résulté une blessure qui fera subir à l'ouvrier une incapacité de travail de six semaines. M. le docteur Desreumaux lui a donné des soins.

— Anna Naessens, âgée de 15 ans 1[2, bâcleuse chez MM. Desurmont et Cie, demeurant rue de Menin, 108, a été piquée au pouce gauche par un curseur de son métier. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Candrelier.

— Chez M. J.-L. Jacquart, Hermance Godron, âgée de 19 ans, soigneuse, rue de la Croix-Rouge, 243, a eu les cheveux pris par l'arbre d'un chariot de métier. Elle a eu le cuir chevelu arraché à certains endroits, mais les blessures sont sans gravité et M. le docteur Vanneufville a déclaré qu'elle subirait une incapacité de travail de quinze jours.

En vertu d'une contrainte par corps. — La gendarmerie a arrêté mardi, en vertu d'une contrainte par corps, un tisserand, Charles Leclercq, âgé de trente-trois ans, né à Halluin et demeurant à Tourcoing.

A la frontière. — Dans la journée de mardi, les gendarmes français ont conduit à la frontière belge du Mont-à-Leux six expulsés qui leur avaient été amenés par les gardiens de la prison de Lille.

Remise d'une extradée à la frontière. — Dans l'après-midi de mardi, les gendarmes de Tourcoing ont remis entre les mains de leurs collègues de Belgique, une extradée, Mathilde Lucas, tailleuse, née à Quesny (Oise) mais qui avait épousé un Belge. Cette femme est inculpée de vol et réclamée par le parquet de Malines.

Les contraventions. — Dans la journée de mardi, la police a dressé les contraventions suivantes : Ivresse, 2 ; allure rapide d'une bicyclette, 1 et divagation de chien, 1.

Si vous vous réunissez en famille, adressez vos commandes à la Maison Tanghe-Verdonck, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, où un choix sans cesse renouvelé de tous articles comestibles vous accordera entière satisfaction. Arrivages journaliers de volailles et de gibiers. Champignons et huîtres, escargots. Magnifique choix d'ananas frais et de raisins frais, cativlles, etc., etc. Grand assortiment de conserves des meilleures marques Epiceries de premier choix et absolument supérieures. Tous les vendredis gibiers de marais, moules parquées, craquelots. 59402

Bondues. — *Une visite domiciliaire de douane.* — Les habitants du quartier du Bon Fermier étant dans la matinée d'hier vivement intrigués par le mouvement qui avait lieu aux alentours de l'estaminet tenu par Mme Vve I...,où s'arrêtent ordinairement bon nombre de camionneurs, venant d'Italium et Menin. A la suite d'une dénonciation anonyme, sept ou huit préposés, sous la conduite d'un officier des douanes, ont pratiqué une visite domiciliaire dans l'estaminet : la maison a été explorée de fond en comble sans toutefois qu'aucun objet prohibé n'y ait été trouvé.

— *Résultats d'adjudications.* — Lundi ont eu lieu les adjudications qui n'ont pas donné de résultats lors de la première séance.

Maçonnerie : MM. Lutun-Desquiens, 0,25 0[0 de rabais; Auguste-Flament, 10 0[0 d'augmentation. M. Lutun est déclaré adjudicataire. — Pain au Bureau de bienfaisance : MM. Paul Vilters, Henri Lagache, Victor Joyaret, Adolphe Desreumeaux, veuve Duchatelle, J.-B. Desrameaux sont déclarés adjudicataires avec un rabais de 0,01 0[0 sur les prix de la taxe.

Marcq-en-Barœul. — *A la Musique municipale.* — Nous apprenons que l'excellente Harmonie municipale de Marcq que dirige M. Gabelles, se fera entendre lundi prochain, jour de Noël, à la messe paroissiale célébrée en l'église Saint-Vincent. Elle exécutera l'ouverture de la *Muette de Portici* et une fantaisie sur *Aida*.

Roncq. — *Diverses adjudications de travaux et de fournitures* ont eu lieu sous la présidence de M. Leys Albert, adjoint assisté de MM. Cornard Jules et Selosse Henri, conseillers municipaux. — Charbon : Desmettre Moïse, 2 fr. 85 les 100 k.; Lefrançois Alfred, 2 fr. 95 ; Lava François, 2 fr. 54.4 les 100 kilogs. Adjudicataire : Lava François. — Charpente et menuiserie : Veuve Delfour-Houzet, rabais 16.45 ; Cousinne Vanoverschelde, 25.07. Adjudicataire : Veuve Delfour-Maret, 25.56 p. 0[0. — Maçonnerie et plafonnage : Goethals Alfred, rabais 19.26 ; Lapierre Capelle, 25.04 ; Denève Alphonse, 26.25 p. 0[0. adjudicataire.

Couverture en pannes et ardoises : Aernout Henri, 22.35 0[0; Denève Alphonse, 25.50 0[0 de rabais, adjudicataire. — Zinguerie : Decknyn Louis, rabais 2 0[0, adjudicataire. — Peinture et vitrerie : Lava Désiré, rabais 35.25 0[0, adjudicataire : Hionequlert Louis, 30.05. — Maréchalerie et poêlerie : Delembre Ange, rabais 0,35, adjudicataire.

LILLE

Le départ de M. Pierre. — La circulaire suivante a été envoyée aux fonctionnaires de l'enseignement primaire du Nord :

« M. Pierre, que tout le personnel de l'enseignement primaire a acclamé, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être nommé inspecteur général et chargé, à ce titre, de la direction de l'Ecole normale primaire supérieure de Saint-Cloud.

» Le comité d'organisation de la fête du 9 février a cru répondre aux sentiments de tous en prenant l'initiative d'une nouvelle manifestation en l'honneur du chef bienveillant dont nous regrettons le départ.

» Il s'est réuni, à cet effet, jeudi dernier, sous la présidence de M. Druaux, doyen des inspecteurs primaires du Nord, et il a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, qu'un punch d'adieu serait offert à M. Pierre, jeudi prochain 21 décembre.

» La réunion aura lieu à Lille, au Palais-Rameau, à deux heures précises.

» Nous sommes convaincus que bon nombre de nos collègues se joindront à nous pour donner un caractère imposant à cette nouvelle manifestation sympathique.

» Pour le comité : Druaux, président; Dubus, secrétaire ; Caudrelier, trésorier. »

— On annonce de façon officieuse la nomination du remplaçant de M. Pierre à la direction de l'enseignement primaire du Nord.

Le ministre de l'instruction publique aurait porté son choix sur M. Bonnarie, inspecteur d'académie à Nîmes. M. Bonnarie, ancien inspecteur d'académie à Perpignan, ex-professeur de seconde et de rhétorique au lycée de Nice, est sorti agrégé des lettres de l'Ecole normale supérieure. Il n'est âgé que de 35 ans.

Deux appartements dévalisés en plein jour. — Un vol d'une audace inouïe a été commis mardi, vers onze heures du matin. Deux appartements du 3e étage, 53 rue d'Inkermann, habités par MM. David, directeur d'établissement, et Maréchal, typographe au *Réveil du Nord*, ont été fouillés de fond en comble par un malfaiteur, que l'on espère découvrir. Une montre et quelques francs en menue monnaie ont été enlevés.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VROMANT-DUYTS-CHAVES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Victor Vromant,** pieusement décédé à